Journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises
et des associations de professionnels communaux
N°60 | printemps 2017

Point COMM UNE!

***Point* CULTURE!**

Le patrimoine immatériel vaudois : zoom sur les Brigands du Jorat.

p. 12

Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par Retraites Populaires

cip caisse intercommunale de pensions

Couverture : Le Capitaine des Brigands du Jorat Pierre-André Jordan, posant fièrement dans les bois du Jorat.
© Régis Colombo/diapo.ch

SOMMAIRE !

***Point* UCV !**

Accueil parascolaire ____ *p. 4*

Formations et soirées d'information de l'UCV ____ *p. 7*

Rendez-vous au Comptoir du Nord vaudois ____ *p. 9*

Comité de rédaction ____ *p. 11*

***Point* CULTURE !**

Les Brigands du Jorat ____ *p. 12*

***Point* COMMUNE !**

Montanaire et son cabinet médical ____ *p. 14*

Un label pour la promotion de la santé ____ *p. 16*

Etat des fusions au 1er janvier 2017 ____ *p. 18*

L'ASC propose un certificat en gestion communale ____ *p. 19*

Promouvoir le système de milice auprès des jeunes ____ *p. 20*

***Point* DE RENCONTRE !**

Nathalie Devantay ____ *p. 22*

***Point* TERRITOIRE !**

Les démarches participatives ____ *p. 24*

***Point* RH !**

«Cela pourrait mieux aller !» ____ *p. 25*

***Point* ASSOCIATIONS !**

ACPMV
Investissement dans la sécurité publique ____ *p. 28*

AVDCH
La protection des données personnelles ____ *p. 29*

aVDaas
Quoi de neuf pour 2017 ? ____ *p. 30*

***Point* CONCOURS !**

Rencontre avec la gagnante 2016 ____ *p. 32*

Jeu-concours 2017 ____ *p. 33*

***Point* AGENDA !** ____ *p. 34*

ÉDITO !

Les agences d'assurances sociales à l'horizon 2020

Le vieillissement de la population lance un véritable défi aux acteurs du système sanitaire et social vaudois. D'ici à 2040, le nombre de personnes de plus de 75 ans aura doublé. Le dispositif doit donc être repensé pour pouvoir prendre en charge de manière satisfaisante cette population, en matière de soins mais également en termes d'appui social et administratif.

Markus Pichler
Président de l'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales (aVDaas)

Dans cette optique, le Département de la santé et de l'action sociale en collaboration avec le Conseil des Régions d'action sociale, souhaite confier de nouvelles tâches et de nouvelles missions aux agences d'assurances sociales (AAS).

Cette réforme entend donner un rôle central aux agences d'assurances sociales dans la prise en charge des besoins en termes d'information, d'orientation et d'accompagnement administratif de la population en général et de la population âgée en particulier. Ce nouveau rôle s'inscrit dans le réseau d'institutions existantes en partenariat avec les principaux acteurs du domaine. Au cœur de ce réseau, les agences sont vues comme le point d'entrée principal pour le domaine des assurances sociales et un relais pour toutes les problématiques liées.

Plus spécifiquement, dans le cadre de leurs nouvelles missions, en plus de leurs tâches actuelles consistant à répondre à toute question et accompagner toute demande portant sur les assurances sociales, les agences pourront :

- **proposer** un accompagnement administratif régulier à toute personne ayant besoin d'une aide dans la gestion de ses affaires administratives ;
- **renseigner** et orienter sur l'ensemble des prestations locales du tissu associatif ou privé ;
- **collaborer** étroitement avec les centres médico-sociaux et autres partenaires afin d'offrir une intervention coordonnée, y compris à domicile.

Afin de tester sur le terrain ce nouveau concept, un projet pilote a été lancé dans le courant de l'été 2016. Deux régions, le Jura-Nord Vaudois d'une part, Prilly-Echallens et Oron-Lavaux d'autre part, ont été retenues pour mener à bien cette phase exploratoire qui devrait durer jusqu'à l'été 2017. Lausanne est également région pilote depuis 2017. En cas de bilan positif courant 2017, ce dispositif sera élargi à l'ensemble du canton de Vaud.

Découvrez également tous les changements dans les assurances sociales en pages 30-31 de ce journal. ■

IMPRESSUM !

Point CommUNE ! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2600 exemplaires.

Comité de rédaction
Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (ACPMV) ■ Brigitte Dind (UCV) ■ Sophie Huguet (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacter la rédaction
Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises ■ CP 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ point-commune@ucv.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces
Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page
idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Accueil parascolaire: la compétence principale des communes est reconnue

Les communes n'ont pas attendu la concrétisation légale de l'article 63a Cst.VD, accepté en 2009 par la population vaudoise, pour créer des places d'accueil destinées aux écoliers de ce canton. Depuis 2010, 3200 places ont été mises à disposition: 83% de plus! Les collectivités ont fourni un effort certain pour répondre aux besoins des familles. Leur engagement pourra être développé grâce au partenariat financier et opérationnel issu des négociations Canton-communes et voté par le Parlement le 31 janvier dernier.

Brigitte Dind
Secrétaire générale
de l'Union des Communes
Vaudoises

Pour parvenir à ce résultat qui consacre la reconnaissance des besoins des familles tout en tenant compte de la réalité financière communale, quel parcours du combattant! La révision de la loi sur l'accueil de jour (LAJE) n'a pas été un accouchement sans douleur.

Les propositions de l'UCV ont été suivies...

Après des mois de négociations dans le cadre de la plateforme Canton-communes pour aboutir à un avant-projet, l'UCV a obtenu satisfaction sur le fait que les collectivités reprennent la main sur les normes parascolaires par le biais de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP). Cela correspond à la volonté des communes d'assumer la compétence principale conférée par cette disposition constitutionnelle. L'EIAP, composé de représentants des communes désignés par leurs associations faîtières, est l'organisme qui fixera le cadre de référence en matière parascolaire. L'Etat se verra donc déléguer par l'EIAP la compétence de délivrer les autorisations et d'exercer la surveillance relative aux structures d'accueil parascolaire.

Au stade de la mise en consultation par le Conseil d'Etat de l'avant-projet, deux points de désaccord essentiels subsistaient sur les plans financier et opérationnel. Du côté des finances, le texte proposé ne tenait pas compte de la motion Luisier «Pour un réel partenariat financier Canton-communes en matière d'accueil de jour». Cette démarche parlementaire visait à obtenir une participation financière de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), progressive pour l'entrée en vigueur et dynamique en fonction des prestations offertes; le taux de participation du Canton passant de 17% en 2018 à 25% en 2022 des salaires subventionnés par la FAJE. Traduits en termes de contribution aux coûts globaux de l'accueil de jour, ces chiffres signifient que la participation de l'Etat en 2022 passera de 10 à 16%.

L'UCV a finalement obtenu satisfaction à l'issue de la procédure de consultation, car le projet du Conseil d'Etat présenté au Grand Conseil a tenu compte de nos remarques concernant la nécessaire montée en puissance du financement cantonal de l'accueil de jour; condition sine qua non pour se donner les moyens de développer cette offre.

Concernant l'aspect opérationnel, notamment l'accueil du mercredi, il y a eu consensus sur le fait qu'il fasse partie du socle obligatoire pour les élèves des degrés 1-4 Harmos (anciennement 1-2 enfantines et 1-2 primaires). S'agissant des élèves des degrés 5-6 Harmos (anciennement 3-4 primaires), les communes souhaitaient que cette prestation soit facultative, alors que l'avant-projet obligeait les collectivités à la mettre en place. L'UCV a également obtenu satisfaction sur cet élément opérationnel important pour les collectivités, en particulier pour les Bourgs et Villages, en obtenant que le caractère facultatif de cet accueil soit inscrit dans le projet soumis au Grand Conseil.

... et un véritable partenariat Canton-communes est instauré

Les débats du Parlement ont été vifs jusqu'à leur clôture, le 31 janvier dernier. Grâce à l'intense travail mené par l'UCV au sein de la commission chargée d'étudier le projet, puis en plénum, un véritable partenariat Canton-communes pour l'accueil de jour (pré et parascolaire) a été instauré non seulement opérationnel mais aussi financier: l'Etat, les communes et les employeurs privés assumeront en 2022 respectivement 16%, 35% et 7% du coût global de l'accueil de jour. Le solde sera financé par les parents à hauteur de 39%, et 3% proviendront d'autres rentrées (dons, remboursements APG).

L'Etat, les communes et les employeurs privés assumeront en **2022** respectivement **16%, 35% et 7%** du coût global de l'accueil de jour.

Par ailleurs, grâce à un amendement Luisier, les communes ont pu obtenir in extremis que la gestion de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil parascolaire, confiée par l'EIAP à l'Etat, soit à charge du Canton (le projet prévoyait que l'organisme intercommunal soit débiteur de ce montant).

Quant à l'accueil du mercredi après-midi pour les élèves 5-6 Harmos, un score serré a tranché: les communes devront l'organiser en cas de «besoins avérés». Quoi qu'il en soit, l'étendue des prestations d'accueil parascolaire mises en place par les communes se décline de manière pragmatique en fonction de l'âge des écoliers.

Une longue gestation est enfin arrivée à son terme! Les dispositions de la LAJE relatives à l'accueil parascolaire apportent des solutions réalistes des points de vue financier et pratique dans le respect des articles 63 et 63a CST-VD. La conciliation des intérêts des partenaires stimulera leur engagement pour développer l'accueil de jour, favorable aux familles. ■

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez

Nos membres
sont à
votre service

Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

Formations et soirées d'information de l'UCV: un plus pour vos compétences!

L'UCV met un point d'honneur à offrir des prestations de qualité ouvertes aux membres des exécutifs communaux, au personnel des administrations communales, et aux membres des conseils. Aperçu des prestations.

Chloé Wiss
Chargée de communication
et du *Point CommUNE!*
pour l'UCV

Organisées depuis plusieurs années par l'Union des Communes Vaudoises, les soirées d'information – gratuites – donnent l'opportunité aux participants de venir écouter et poser leurs questions à des spécialistes et professionnels d'un domaine. Pointues ou vulgarisées, les thématiques abordées sont en lien avec la gestion d'une commune et font souvent l'objet de réflexions complexes: aménagement du territoire, marchés publics, droit du travail, péréquations financières, etc. Planifiées un soir de la semaine et dans divers lieux du canton de Vaud, les soirées d'information se veulent accessibles à tous.

Ne manquez pas les deux prochaines soirées d'information. Le 22 mars (18h30 à Epalinges), Me Jacques Haldy, Avocat, présentera de manière vulgarisée la thématique des **marchés publics** afin d'amener l'assemblée à se poser les bonnes questions et à mieux utiliser les possibilités légales à disposition. Le 6 avril (18h30 à Savigny), les **péréquations financières** seront abordées avec M. Gianni Saitta, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV. En effet, suite aux modifications législatives concernant les péréquations intercommunales vaudoises en 2016, un point de situation sur le système péréquatif vaudois est le bienvenu.

Des formations qui répondent à vos attentes

Mises en place par l'UCV l'année dernière, les formations en finances et gestion communales s'adressent aux conseillers municipaux, aux boursiers et secrétaires communaux, ainsi qu'à toute personne intéressée aux enjeux et défis de la gestion (financière) publique. De nouveaux cours sont proposés cette année, consultez notre rubrique sur internet pour les découvrir.

L'UCV collabore également avec l'IDHEAP et le CEP pour des formations spécialisées ouvertes aux autorités communales. Cette année, l'IDHEAP met l'accent sur les moyens de l'action communale vaudoise. Le 29 mars, Mme Katia Horber-Papazian clôturera ce cycle en abordant les stratégies de décision et de pilotage de l'action publique. Le 4 mai au CEP, trois anciens syndics vaudois viendront partager leurs expériences dans le pilotage politique de l'administration et des dossiers techniques.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à nous contacter pour plus de précisions sur ces soirées d'information et formations! ■

Plus d'information sur les soirées d'information de l'UCV et inscription sur www.ucv.ch/soireesdinformation

Formations payantes et sur inscription.
Plus d'information sur www.ucv.ch/formations

GROUPE kunzli
Assainissement lémanique
AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT
Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch
Assainissement et hygiène publique
Inspection, détection et réhabilitation
Centre de gestion environnementale

KUNZLI FRÈRES SA
AITV SA
CGE SA

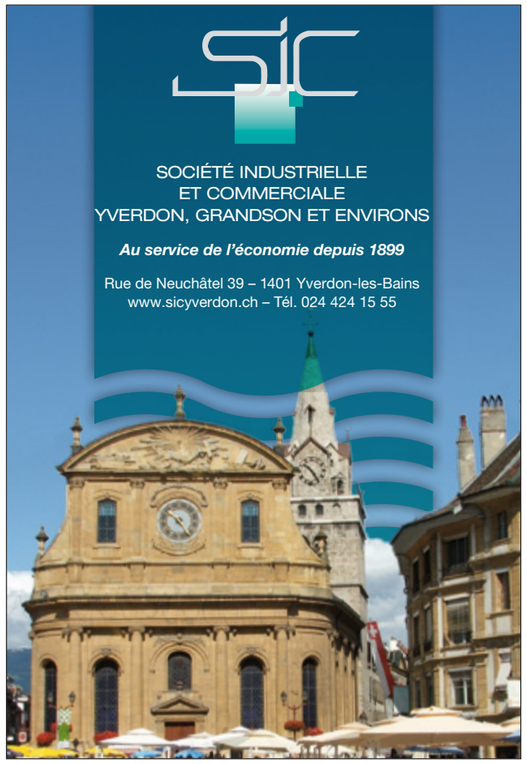

Rendez-vous au Comptoir du Nord vaudois !

Le 24 mars prochain, le nouveau comité de rédaction se fera un plaisir de vous accueillir sur son stand au Comptoir du Nord vaudois, afin de rendre visible le journal *Point CommUNE !* et se présenter dans la convivialité.

Comité de rédaction
Point CommUNE!

A l'occasion de la 43e édition du Comptoir du Nord vaudois, le comité de rédaction du journal de l'UCV tiendra un stand afin de mettre en avant le journal tout en présentant son rôle et ses membres. Le stand du *Point CommUNE !* se situera sur le même emplacement que celui de la Maison d'Ailleurs : tout le comité se réjouit de partager une après-midi aux côtés de l'équipe de ce musée de la science-fiction, de l'utopie et des voyages extraordinaires à Yverdon-les-Bains ! Cette journée au Comptoir du Nord vaudois sera aussi l'occasion de rencontrer quelques-uns des membres des organes de l'UCV qui passeront au stand.

Une jolie collaboration

Le journal *Point CommUNE !* représente le fruit d'une étroite collaboration entre l'UCV et des associations de professionnels communaux qui ont alors fusionné leurs publications respectives en 2002. Le journal a progressivement évolué en un véritable trimestriel dont le but est d'offrir des articles renseignant sur les actualités communales, les activités de l'UCV et les communications de la part des associations d'employés communaux. Il s'adresse au grand public, mais particulièrement aux employés et élus communaux.

Qui exactement se trouve derrière le journal ?

Le comité de rédaction du *Point CommUNE !* est composé de six associations vaudoises de professionnels communaux, en plus de la Secrétaire générale de l'UCV, Brigitte Dind, et de Chloé Wiss, en charge du journal pour l'UCV.

Les associations vaudoises des agents d'assurances sociales (aVDaas), des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers (AVDCH), des secrétaires municipaux (AVSM), des boursiers communaux (ACVBC), des chefs des polices municipales (ACPMV) et des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) siègent au comité de rédaction. Ces associations sont représentées par des délégués, respectivement Sophie Huguet, Florence Nedrotti, Pierre-Alain Borloz, Jean-Marc Moreillon, Eugène Chollet et Charles Wernuss, qui contribuent activement au contenu des numéros, en proposant des sujets, des invités ou encore des actualités de leur association. Leur agenda est d'ailleurs disponible en dernière page de ce journal.

En janvier dernier, Nathalie Greiner-Meylan, alors en charge du *Point CommUNE !* pour l'UCV, a remis le flambeau à Chloé Wiss pour la poursuite du travail. Cette dernière se réjouit de continuer l'aventure aux côtés du comité de rédaction du journal et du secrétariat de l'UCV.

Au plaisir de vous croiser au Comptoir du Nord vaudois ! ■

Cave de la Crausaz Féchy

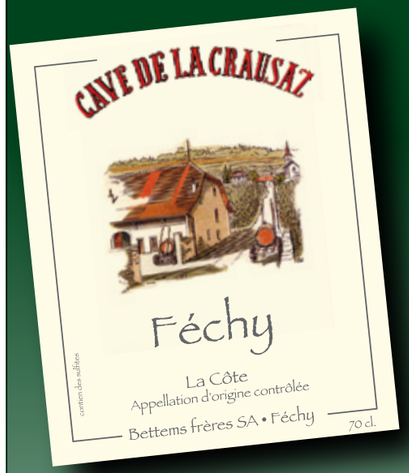

Féchy AOC
La Côte

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h – 12h / 13h – 18h
samedi 8h – 12h / 14h – 17h

Chemin de la Crausaz 3 - Féchy
021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch

Votre commune assurée sur mesure

Protégez votre collectivité publique contre les risques qu'elle encourt. Notre solution prend en compte les risques spécifiques liés à l'activité d'une commune. Choisissez une assurance flexible et individualisée au meilleur prix.
vaudoise.ch

Là où vous êtes. vaudoise

«Sois brigands, sois voleurs, mais ne cesse jamais d'être juste!»

(Proverbe turc)

Le comité de rédaction s'est retrouvé pour sa dernière séance de l'année 2016 dans la nouvelle commune fusionnée de Jorat-Mézières, à Carrouge, et a eu le grand plaisir d'être reçu par son syndic, M. Patrice Guenat. Pour l'occasion, M. Steve Guenat, notre graphiste, nous a organisé une séance toute particulière.

Nathalie Greiner-Meylan
Rédaction *Point CommUNE!*

Cette journée «au vert» était également l'occasion de prendre congé de deux membres de notre comité, Mme Jacqueline Ménetrey, déléguée de l'aVDaas pour le *Point CommUNE!* depuis 2014 et du Commandant Pascal Pittet, président et délégué de l'ACPMV depuis 2011. Dans le même temps, nous avons eu le plaisir d'accueillir leurs successeurs, Mme Sophie Huguet pour l'aVDaas et le Commandant Eugène Chollet pour l'ACPMV.

Vous l'aurez sans aucun doute deviné en lisant le titre, nous étions en terres du Jorat, fief des Brigands. Ces derniers, fort bien renseignés sur notre programme, ont fait irruption en séance et ont kidnappé notre secrétaire générale, Mme Brigitte Dind, qui s'est vue ligotée et emmenée dans leur mythique repaire, dont l'emplacement est un secret défense que peu ont pu percer. Une rançon sous forme de breuvages alcoolisés a été demandée aux membres du comité de rédaction pour le retour de l'otage!

Le comité, réduit mais vaillant, a donc pris le temps de terminer sa séance dans le calme puis s'est rendu à l'Armoire à Brume, fumoir artisanal situé à la Grange Rouge à Servion. Nous y avons été accueillis par son propriétaire, M. Serge Porchet, qui nous a fait découvrir et partager sa passion: un savoir-faire artisanal inédit par la recherche de traditions ancestrales. Nous avons vécu un moment de poésie tant par l'exposé de notre hôte que par la dégustation de ses produits. Dans l'intervalle, après l'avoir abreuvée à l'Eau de feu, les Brigands nous ont rendu Mme Dind, non sans oublier de collecter leur dû. D'histoire de Brigands nous ont-ils avoué, jamais rançon n'a été aussi fructueuse! C'est donc avec bonheur que nous avons pu entendre par l'un de leurs vénérables membres, la véritable histoire des Brigands à travers les temps et partager le verre de l'amitié autour des saveurs du fumoir. Ne manquez pas le reportage qui leur est consacré dans les pages suivantes.

De là, notre journée riche en rencontres et en émotions nous a conduits ensuite au Cellier à Echallens, où une dégustation des produits de l'Armoire à Brume, accompagnés des saveurs de différents vignobles de notre pays nous attendait pour mettre le point final à ce comité de rédaction un peu particulier et qui était également ma dernière édition! Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Chloé Wiss qui est désormais en charge du *Point CommUNE!* et vous adresse à toutes et tous mes meilleurs messages. ■

Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale de l'UCV, au repaire des Brigands du Jorat.

Les Brigands du Jorat : reflet d'une tradition vivante du canton de Vaud

Le journal *Point CommUNE!* vous présente cette année dans sa rubrique culturelle le patrimoine immatériel du canton de Vaud. Ce premier volet traite des Brigands du Jorat, surtout connus pour leurs méfaits commis dans la forêt surplombant la ville de Lausanne. Mais qui sont-ils aujourd'hui ?

Chloé Wiss
Chargée de communication
et du *Point CommUNE!*
pour l'UCV

En 2008, la Suisse a ratifié la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, c'est-à-dire les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants. En charge de ce patrimoine, le Service des affaires culturelles du canton de Vaud a inscrit la tradition animée par la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat au titre de patrimoine immatériel vaudois. Mais qui sont-ils exactement et d'où viennent-ils ?

Actifs depuis le Moyen Age

Ces célèbres bandits sanguinaires, issus d'une population très pauvre, sévirent dans la vaste forêt du Jorat qui surplombe Lausanne dès la fin du XVe et jusqu'au début du XIIIe siècle. Composée d'une soixantaine de membres qui juraient par le diable et par le chancre pour faire le serment de ne jamais se dénoncer, cette bande de malfaiteurs était en réalité répartie en trois groupes éparpillés dans la forêt. Souvent comparés à des « Robin des Bois », cette dénomination est trompeuse puisque les Brigands du Jorat dévalisaient sauvagement les voyageurs qui s'aventuraient dans les bois. En effet, armés de couteaux, épées et gourdins, ils n'hésitaient pas à en faire usage pour attaquer leurs victimes, les détrousser et souvent les tuer sauvagement.

Après deux années de répression et de sévères jugements, le gouvernement bernois mit fin à leurs actes en 1702 et plusieurs bandits furent emprisonnés et mis à mort par le supplice de la roue, puis leurs corps furent exposés plusieurs mois à Vidy. Les territoires aux alentours du Jorat furent peu à peu mieux entretenus jusqu'à ce que l'extrême pauvreté disparaisse, et avec elle les Brigands.

Une tradition qui se perpétue dans la paix

Par une nuit de décembre en 1971, un groupe de fervents admirateurs de ces bandits se réunit pour créer la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat, formée d'une soixantaine de compagnons. Cette initiative est l'œuvre de Me André Pasche, premier syndic de la Commune Libre d'Ouchy venu habiter à Ropraz – fief des Brigands – qui, avec la municipalité de Ropraz de l'époque, a crée cette Nouvelle Compagnie. A l'inverse de leurs ancêtres, ils ont fait le vœu de ne commettre aucun crime ni action mauvaise, mais plutôt de veiller au respect des forêts et des coutumes de la région du Jorat. Quand ils se retrouvent, ils arborent leur tenue pittoresque composée d'un foulard rouge sur un vêtement bleu, d'une gourde en cuir et d'un chapeau. Mais surtout, leur tenue serait incomplète sans leur légendaire arme : le gourdin ! D'ailleurs, la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat ne jure plus par le chancre mais a conservé cette symbolique dans leur gourdin qui est réalisé à partir d'une branche d'arbre déformée par ce parasite du même nom.

M. Samuel Schmid ligoté et capturé pendant la Journée des communes vaudoises en 2006 à Mézières.

La borne des trois Jorats

Dès 908, cette borne fait partie de l'histoire du Jorat et a toujours été liée à l'histoire des Brigands qui s'y rendent tous les lustres. Elle a été érigée par les baillis bernois sur la route des Paysans entre le Chalet-à-Gobet et Peney-le-Jorat pour délimiter les trois évêchés de Berne, Fribourg et Lausanne. Dès 1700, cette stèle en molasse prend le nom de la borne des trois Jorats suite à une campagne d'abornement. Elle est remplacée aux frais de la Ville de Lausanne en 1928, et représente aujourd'hui la jonction entre les villes de Froideville, Montpreveyres et Lausanne.

Dans le cadre de l'amitié entre les Pirates et les Brigands, une autre borne a été édifiée à Lausanne – avec l'accord de la municipalité – il y a quelques années. Située près de la Maison du Coutzet au bas de la rue du Bugnon, elle délimite les territoires des Pirates au sud de ceux des Brigands au nord.

Les Brigands du Jorat entretiennent des liens d'amitié avec les Pirates d'Ouchy depuis de nombreuses années. D'ailleurs, les Brigands comptent deux Pirates dans leurs rangs. Ces confréries participent également à des activités communes, comme en 2013 où les Brigands ont été les invités d'honneur des Pirates à l'occasion de leur régate annuelle. Le capitaine des Brigands a aussi été appelé il y a quelques années pour parrainer la vendange de l'Oscherin, le vin des Pirates.

Un des lieux de rassemblement favori des brigands se trouve dans les bois, à la borne des trois Jorats qui symbolise leur territoire (lire encadré). Ils contribuent d'ailleurs activement au reboisement et au maintien du patrimoine forestier du Jorat. La Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat quitte parfois les clairières pour enlever et séquestrer un conseiller d'Etat ou une autre personnalité vaudoise. Ces enlèvements sont organisés dans la bonne humeur et sans aucune partisanerie, et ce afin de maintenir la tradition des Brigands. Pour espérer être libérée vivante, la victime – ligotée et emmenée dans leur repaire tenu secret – doit boire l'Eau de feu, un breuvage dont seuls les Brigands ont la recette, et payer une rançon en liquide. Découvrez l'enlèvement de Brigitte Dind, la secrétaire générale de l'UCV, dans l'article précédent.

Un fromage à leur nom

Peut-être connaissiez-vous les Brigands grâce au fromage qui porte le même nom ? Avec sa croûte frottée à la raisinée qui lui donne sa couleur brune dorée si particulière, et fabriqué avec du lait provenant de la région de Saint-Cierges, ce fromage est typiquement régional. Il se déguste aussi bien en fondue avec du gruyère qu'avec du pain. Historiquement, cette appellation a pour origine une rencontre, fin 2008, entre le fromager de Saint-Cierges et le Capitaine des Brigands. L'artisan souhaitait mettre en avant le lait du Jorat en créant un fromage qui porte le nom des célèbres voleurs de la région. Après plusieurs recettes et essais de la part du fromager, la Capitainerie adoube ce nouveau fromage. Les revenus issus de la vente des fromages servent en partie à l'entretien des bois du Jorat, tâche acquittée bravement par les Brigands.

Avec pour devise : « Savoir rire, mais faire bien », la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat représente avec fierté le patrimoine culturel immatériel vaudois et n'en est pas à son dernier enlèvement ! ■

Un grand merci au Capitaine des Brigands pour ses précisions.

Sources :

Dorthe, Lionel. (2011). Les Brigands du Jorat (fin XVe – début XVIe siècles) : crève-la-faim, bandits sociaux ou brutes sanguinaires dans *Mémoire vive*, n°20.

George-Perrin, Francis. (2011). Mythes joratois : Brigands du Jorat dans *Mémoire vive*, n°20.

Les brigands du Jorat. (1920). *Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande*, volume 58.

Service des affaires culturelles du canton de Vaud. (2012). Patrimoine immatériel, traditions vivantes. Disponible sur www.patrimoine.vd.ch/traditions-vivantes/pratiques-sociales/

Montanaire et son cabinet médical

En juin 2016, Thierrens, l'une des neuf localités de Montanaire, a vu la fin des travaux d'agrandissement de son cabinet médical. Un aboutissement de plus de deux ans de discussions, réflexions et travaux. Mais l'histoire avait commencé bien avant…

Véronique Gilliard
Municipale à Montanaire

Il s'agit d'une longue histoire entre un village, Thierrens, sa région, ses autorités et ses médecins. Dès 1979, deux médecins se sont installés dans ce petit village du Haut-Jorat pour s'occuper des habitants de toute une région rurale. En 1983, ils approchent la Municipalité de l'époque en demandant la possibilité de devenir locataires de la commune, leur cabinet étant devenu trop petit. Discussions et analyses s'enchaînent et sont suivies de l'achat d'une parcelle de terrain dans l'optique d'y construire un bâtiment avec un cabinet pour deux médecins et deux appartements de quatre pièces. Le Conseil communal accepte le projet en 1984 et les portes ouvertes ont lieu le 2 novembre 1985 pour présenter cette réalisation à la population.

Le cabinet médical s'agrandit

Une quinzaine d'années plus tard, l'arrivée d'un troisième praticien, même à temps partiel, s'avère nécessaire. La Municipalité du moment se pose alors la question d'agrandir le cabinet et même de transformer totalement le rôle du bâtiment en créant un centre médical à la place des appartements. Divers professionnels sont approchés, ainsi que la direction de l'établissement scolaire voisin, dans le but d'inclure les bureaux de la psychologue scolaire et de la logopédiste. Le Conseil suit l'exécutif, à condition que les loyers couvrent les frais et le rendement sans faire de bénéfice.

Avec l'arrivée d'un médecin dentiste en 2012, le centre offre plusieurs prestations : médecine, physiothérapie, diététicienne, psychiatrie-psychothérapie, psychologue scolaire, logopédiste, dentiste et hygiéniste dentaire.

Suite au proche départ à la retraite de deux des praticiens en place, la fermeture de plusieurs cabinets médicaux dans la région, le vieillissement de la population et une forte hausse de la démographie, la Municipalité est interpellée afin de trouver une solution pérenne pour permettre l'arrivée de forces vives. Il est également signalé que les jeunes médecins cherchent à travailler en groupe, à des taux d'activité plus faibles qu'à l'époque. Des locaux fonctionnels et modernes, mais pas trop chers, peuvent être des arguments pour quitter la ville et rejoindre la campagne dans le but d'exercer une médecine variée, bien que moins lucrative.

Il est décidé de doubler la surface du cabinet en passant de 305 m² à 660 m² afin d'avoir six bureaux avec salle d'examen, un bloc opératoire avec salle de préparation pour de la petite chirurgie, deux salles d'attente visibles depuis la réception, la radiologie et un laboratoire.

La difficulté réside dans la construction d'une annexe tout en maintenant l'activité médicale. Idem pour le déménagement qui devra permettre la rénovation des anciens locaux, en particulier le changement des portes afin de les rendre conformes aux normes d'isolation phonique, tout en recevant les patients et en accueillant de nouveaux praticiens.

Un important soutien de la part de la Commune

Le projet est présenté en trois temps au Conseil communal. D'abord en 2014, un crédit d'étude est accepté pour la somme de 120'000 francs, montant qui serait intégré aux coûts de construction si le projet aboutit. Puis en mai 2015, après la mise à l'enquête publique et sans opposition au cours de celle-ci, le projet dans son ensemble est présenté pour un montant de 1'420'000 francs, y compris les frais d'étude avec un emprunt de 1'100'000 et un amortissement sur 30 ans. Les travaux peuvent débuter début septembre pour se terminer en juin 2016. Enfin, un dernier préavis traitant de la rénovation des anciens locaux pour un montant de 48'600 francs est accepté par le législatif. L'ensemble des travaux s'est réalisé dans les délais et le respect des préavis.

Novembre 2016 marque la fin du chantier et l'utilisation de ces nouvelles installations avec l'arrivée de deux nouveaux médecins, d'autres rejoignant le groupe courant 2017. Afin de couvrir les frais et répondre aux attentes du Conseil, la Municipalité a fixé des loyers abordables et progressifs sur cinq ans selon l'activité médicale. Entre autres, le bail est de cinq ans minimum et implique la clause de non-possibilité de créer une SA ou une Sàrl afin de permettre à la Commune de s'assurer certaines rentrées fiscales. À noter que deux difficultés ont émergé à l'occasion du chantier : la prise en compte des mécanismes des marchés publics et l'obligation de prendre un certain matériel homologué dans le médical, avec des prix parfois surfaits.

Grâce à une Municipalité visionnaire et courageuse sur plusieurs législatures pour un village de 700 habitants environ, un Conseil communal prêt à suivre et des médecins ouverts à la négociation, la population de toute une région peut recevoir des soins de qualité et de proximité dans un centre utilisé au maximum de ses possibilités. ■

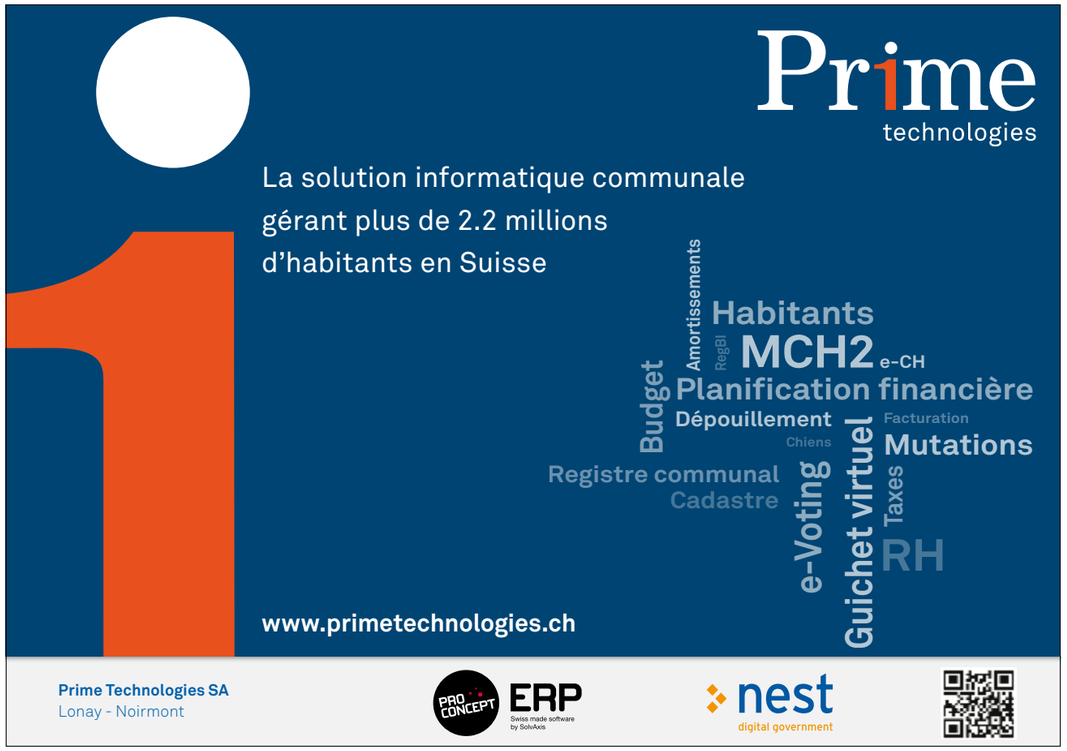

Un label pour la promotion de la santé destiné aux communes vaudoises

Le label intercantonal «Commune en santé» permet la valorisation de l'engagement des communes pour la promotion de la santé, l'optimisation des compétences communales en la matière et l'obtention d'un soutien dans le développement de nouveaux projets. La première commune vaudoise labellisée est Château-d'Œx avec trois étoiles et six communes sont en cours de labellisation (Bercher, Ecublens, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Renens et Sainte-Croix).

Oriana Villa
Chloé Meillard
Coordination vaudoise du label Commune en santé

Les choix d'adopter de saines habitudes de vie relèvent des individus, mais ces décisions sont en partie conditionnées par l'environnement dans lequel ils vivent. Promouvoir la santé – définie par l'OMS comme «un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité[1]» – c'est donc encourager les saines habitudes de vie mais également proposer un environnement et des conditions de vie adéquates.

En ce sens, la santé est l'affaire de tous, y compris des communes.

Le rôle de la commune

En tant qu'autorité et cadre de vie, une commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant-e-s. Elle peut agir sur les facteurs individuels, en transmettant connaissances et compétences en matière de santé ainsi que sur les problèmes de santé publique locaux qu'elle identifie. Une commune peut également œuvrer sur l'environnement physique et social offert à sa population. Places de jeux, pistes cyclables, campagnes anti-tabac, ateliers de cuisine, soutien aux proches aidants ou encore bancs publics pour les aîné-e-s sont quelques-unes des nombreuses mesures qui ont un impact sur la qualité de vie des individus.

© Ville de Lausanne / © SPACOM

Valoriser et aller plus loin

Le label «Commune en santé» a été pensé pour permettre la valorisation des initiatives communales en faveur de la promotion de la santé. Il offre aux communes qui le souhaitent la possibilité de dresser un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. Tout au long de cette démarche, la coordination du label est présente pour accompagner les municipalités dans leur réflexion sur la qualité de vie de leurs citoyen-ne-s et, si souhaité, elles peuvent être conseillées et orientées pour combler les éventuelles lacunes identifiées ou aller plus loin.

Pour obtenir ce label gratuit, les municipalités doivent être impliquées dans le déploiement d'au moins une mesure dans six différents domaines: politique communale, animation et fêtes, famille et solidarité, école, économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Sur la base d'un inventaire des mesures entreprises dans la commune, un comité de labellisation – composé d'experts des différents domaines concernés – s'assure que les conditions sont réunies, détermine le nombre d'étoiles attribuées et octroie le label pour une durée de trois ans.

Des bénéfices pour les communes...

S'engager dans le label permet aux autorités politiques de réaliser et mettre en valeur leur implication en termes de promotion de la santé. En effet, au cours du processus de labellisation, de nombreuses prises de conscience viennent ponctuer la démarche.

En outre, avec le label, une commune renvoie une image positive, dynamique et soucieuse du bien-être de ses habitant-e-s. Les compétences communales sont optimisées, que ce soit au travers de l'acquisition de nouvelles connaissances en promotion de la santé, de la réalisation du bilan des mesures existantes ou de l'identification des besoins. Les contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé sont favorisés et un soutien dans le développement de nouveaux projets est proposé.

... et pour leur population

En tant que démarche de promotion de la santé, la labellisation engendre de nombreux avantages pour les habitant-e-s. Une population qui habite, étudie ou travaille dans une commune active en promotion de la santé voit son quotidien s'améliorer. Par ailleurs, en organisant ou en soutenant des activités à l'attention de groupes spécifiques (élèves, seniors, migrant-e-s, ...), la commune favorise les rencontres entre les habitant-e-s et les générations, ce qui participe à une meilleure cohésion sociale et à la réduction de problèmes identifiés (isolement social, violence, nuisances sonores, etc.).

Un label romand

Développé par Promotion Santé Valais, le label «Commune en santé» est maintenant proposé aux communes vaudoises, jurassiennes, valaisannes, genevoises et thurgoviennes. Cette collaboration intercantonale a donné lieu à un site internet commun: www.labelcommunesante.ch. Dans le canton de Vaud, le projet est coordonné par «Ça marche! Bouger plus, manger mieux» le programme cantonal de promotion du mouvement et de l'alimentation favorables à la santé, en collaboration avec Promotion Santé Suisse et mené par les Ligues de la santé. ■

1. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

Commune en santé

Contact

Label «Commune en santé»
Programme cantonal «Ça marche!»
Ligues de la santé
Avenue de Provence 12
1007 Lausanne
021 623 37 53
commune@ca-marche.ch

Pour aller plus loin

Des documents pratiques et des exemples de mesures sont disponibles sur le site du Programme «Ça marche! Bouger plus, manger mieux» sous l'onglet *documents* du projet *Label «Commune en santé»*
www.ca-marche.ch/communesante

ça marche! BOUGER PLUS, MANGER MIEUX

Etat des fusions au 1er janvier 2017

Les projets de fusions de communes sont toujours d'actualité. Récapitulatif de ce qui s'est passé en 2016.

En ce début 2017, il est temps de faire un point sur l'état des fusions de communes. En effet, le canton de Vaud compte trois nouvelles communes sur son territoire, puisque le 1er juillet 2016 est entrée en vigueur la nouvelle commune de **Jorat-Mézières** issue de la fusion des communes de Carrouge, Mézières et Ferlens, et le 1er janvier 2017 sont entrées en vigueur les nouvelles communes de **Lucens** (issue de la fusion des communes de Lucens, Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens et Sarzens) et de **Chavornay** (issue de la fusion de Chavornay, Essert-Pittet et Corcelles-sur-Chavornay).

Par ailleurs, trois projets de fusion impliquant 12 communes sont en cours:

- Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin: le préavis d'intention de fusion a été accepté par les trois organes délibérants en décembre 2015.
- Blonay et Saint-Légier: le préavis relatif au financement d'une étude portant sur un rapprochement, voire éventuellement une fusion, a été accepté par les deux organes délibérants le 15 février 2016.
- Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery: le préavis sur l'étude de fusion entre ces communes a été accepté par les sept organes délibérants le 20 janvier 2016.

Ainsi, au 1er janvier 2017, nous pouvons compter 309 communes vaudoises. ■

Les **communes** étaient encore au nombre de **382** **il y a 12 ans** (1er janvier 2003).

Depuis, **25 projets** de fusions, impliquant **98 communes,** ont abouti.

Merci au SCL, Service des communes et du logement pour leurs renseignements.

L'Association suisse des cadres propose un certificat en gestion communale

Dès 2014, la direction romande de l'Association suisse des cadres (ASC) a décidé de mettre en place un certificat en gestion communale pour les membres des exécutifs communaux, tout d'abord en Suisse romande, et depuis 2016 en Suisse alémanique.

Bernard Briguet
Directeur romand
de l'Association suisse
des cadres (ASC)

Un membre d'un exécutif communal consacre environ entre 12 à 15 heures par semaine pour sa municipalité, parfois plus! Gérer un dicastère et prendre des décisions nécessite un engagement important de la part de l'individu, à concilier très souvent avec une activité professionnelle. De plus, les thématiques communales sont complexes: aménagement du territoire, éducation, santé, police, etc. Grâce à ce certificat en gestion communale, nous clarifions et officialisons 10 compétences que tout municipal devrait avoir acquises après quelques années d'expérience.

Les 10 compétences reconnues par le certificat:

- Techniques de négociation
- Gestion de projets et capacité d'analyse
- Capacité de travail en équipe et leadership
- Culture du feed-back
- Animation de séances
- Dynamique de groupe
- Gestion du stress
- Capacité de s'exprimer en public
- Esprit de synthèse
- Sens de l'organisation et des responsabilités.

Un plus pour la carrière professionnelle

Sur la base d'un dossier complet, d'une autoévaluation et d'une audition, l'ASC peut vérifier et mettre en valeur ces acquis. Les fonctions particulières telles que président, maire ou syndic, sont mentionnées dans un avenant afin de vraiment personnaliser la démarche et de correspondre au mieux à la réalité. En effet, puisqu'un syndic passe plus de temps dans la conduite et la gestion de sa commune qu'un municipal, il est important que sa fonction soit mise en évidence. A ce jour, quelque 70 certificats ont déjà été remis en Suisse romande. A noter que les partis politiques apprécient cette initiative qui leur facilite la recherche de candidatures de qualité, et que de nombreuses communes financent cette prestation. Afin d'illustrer la démarche, nous pouvons donner l'exemple d'une municipale également femme au foyer, pour laquelle ce certificat est un réel atout si elle souhaite se relancer sur le marché du travail.

Des soutiens importants

La démarche de l'ASC a reçu de nombreux soutiens. Ainsi, l'ancien conseiller national et président du PDC suisse Christophe Darbellay reconnaît qu'*«en Suisse, les compétences des politiciennes et des politiciens doivent être mieux reconnues»*. Le président de commune de Collombey-Muraz et conseiller national Yannick Buttet apprécie cette certification et pense qu'elle revalorise la fonction, tout comme Frédéric Borloz, syndic d'Aigle et conseiller national. Sur le marché du travail, ce certificat est aussi apprécié parce qu'il permet aux services des ressources humaines de mieux comprendre les réelles compétences acquises en gérant un dicastère communal. ■

SKO ASC ASQ Association suisse des cadres
Le centre de compétences pour les cadres

Association suisse des cadres ASC
Boulevard de Grancy 37
CH-1006 Lausanne
T: +41 21 625 78 32
hc.serdac@ofni
www.cadres.ch

Promouvoir le système de milice auprès des jeunes

L'Association des Communes Suisses (ACS) milite en faveur d'un renforcement du système de milice afin d'encourager les jeunes à s'engager au sein d'un exécutif communal.

Reto Lindegger
Directeur de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Le système de milice est en crise

Si l'on ne parvient pas à inverser la tendance ces prochaines années, le paysage communal sera confronté à de grands bouleversements. Cependant, ce n'est pas seulement la menace de ces changements structurels radicaux qui font que l'ACS se bat pour le système de milice, mais également parce que nous sommes convaincus que notre pays s'est développé dans le passé grâce à une perception de l'Etat coopératif et au principe républicain. D'abord, la perception de l'Etat coopératif considère l'Etat comme une forme d'organisation d'entraide de tous les citoyens, auquel chacun participe ou peut participer d'une manière ou d'une autre, formant ainsi le pilier fondamental idéal du système de milice. Ensuite, le principe républicain est l'expression même du système de milice puisque, selon ce principe, tous les citoyens ne font pas qu'élire et voter mais doivent aussi être disposés à assumer une responsabilité lors de la prise en charge d'une fonction publique. En Suisse, une des conséquences positives de cette compréhension fondamentale de l'Etat est qu'il n'existe pas de fossé entre la société civile et la politique, ou du moins pas dans les proportions vues dans d'autres pays.

Les raisons de la baisse de motivation constatée pour assumer une responsabilité au niveau de l'exécutif communal sont variées. Certes, il n'existe aucune recette miracle pour améliorer durablement cette situation, mais différentes approches sont toutefois possibles. Par exemple, il convient de mieux utiliser le potentiel de base en termes de recrutement. Nous savons, au vu des résultats de la recherche, que certaines couches de la population sont fortement sous-représentées dans les exécutifs communaux, tels les jeunes de moins de 45 ans. C'est pourquoi la campagne de l'ACS s'adresse à ce groupe-cible. Seuls 4,6 % de tous les membres des exécutifs communaux ont moins de 35 ans, et seulement un peu plus d'un quart (27,7 %) ont moins de 45 ans (cf. publication en 2011 *Die Exekutivmitglieder in den Schweizer Gemeinden (Les membres des exécutifs dans les communes suisses)*, Geser, Meuli, Ladner, Steiner, Horber-Papazian).

Seuls **4,6 %** de tous les membres des Exécutifs communaux ont **moins de 35 ans**, et seulement un peu plus d'un quart (27,7 %) ont moins de 45 ans

Une rencontre fructueuse sur la thématique des jeunes au sein des exécutifs

Le 14 octobre 2016, une séance inaugurale intitulée *«Junge in der Exekutive: tatkräftig, motiviert und noch zu selten» (Les jeunes au sein des exécutifs: dynamiques, motivés et encore trop rares)*, a été organisée à Olten avec l'Association économique economiesuisse et le «Gruppe junger Gemeinderäte Oberaargau» (Groupe de jeunes conseillers communaux de Haute-Argovie). A cette occasion, Hannes Germann, président de l'ACS et conseiller aux Etats, a pu accueillir de jeunes conseillers et conseillères communaux issus de presque toute la Suisse alémanique. L'objectif de rassembler une trentaine de personnes actives au plan politique communal a même été dépassé avec plus de soixante participants, ce qui représente un chiffre notable étant donné leurs nombreuses autres obligations en dehors de leur mandat de milice. Ce sont justement ces obligations variées qui font qu'il est de plus en plus difficile de motiver des jeunes citoyens de notre pays à assumer une charge publique de milice.

Du point de vue de l'ACS, les objectifs de l'événement ont été atteints: poursuite de la campagne lors d'exposés et d'ateliers de travail, échanger des expériences et également établir un réseau et faire le plein de motivation pour continuer le travail au sein de la commune. Les invités ont également fait profiter les participants de leurs expériences. Entre autres, Carmen Haag, membre du Conseil exécutif de Thurgovie, Hans Stöckli, conseiller aux Etats bernois, Albert Rösti, conseiller national et Alec von Graffenried, ancien conseiller national et actuel maire de Berne, ont ainsi partagé lors de brefs exposés très personnels comment ils ont trouvé le chemin de la politique et ce qui les fascine dans ce domaine.

Vers la poursuite du renforcement du système de milice

Suite à l'événement inaugural réussi, les acteurs autour de l'ACS se retrouvent au cours des premières semaines de la nouvelle année pour planifier la création d'une association spécialement vouée à l'encouragement de jeunes politiciens et politiciennes au plan communal. Le but est de s'assurer, sur le long terme, que le sujet reste présent publiquement et au niveau politique, et que d'autres mesures spécifiques puissent être projetées. La campagne de l'ACS devrait aussi s'étendre à moyen terme en Suisse romande. Comme mentionné ci-avant, les «jeunes» représentent seulement une partie de la population qui est sous-représentée au sein de nos exécutifs. Ainsi, dans une phase ultérieure, il serait envisageable de s'adresser aux citoyens ayant atteint l'âge de la retraite, et dont une commune pourrait encore profiter de la précieuse expérience. En effet, cette tranche d'âge est également fortement sous-représentée: 5,7 % selon la publication citée ci-dessus.

L'objectif de la campagne de l'ACS lancée l'année dernière n'est pas seulement de rajeunir les exécutifs communaux, mais surtout d'aider activement à ce que nos communes aient à disposition plus de choix pour recruter leur personnel politique. Pour cela, l'ACS souhaite renforcer durablement le travail de relations publiques, tout en sensibilisant les acteurs pertinents en la matière, tels que les associations, les partis politiques, mais aussi les communes elles-mêmes. ■

Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Arrêt sur invité: Nathalie Devantay

La Lausannoise est de nouveau sur les planches à l'occasion de son deuxième spectacle intitulé «Nathalie Devantay vous dévoile tout». Maman et spécialiste RH d'une grande entreprise romande, l'humoriste trouve encore le temps de concrétiser sa passion avec talent. Elle se dévoile en partie dans ces lignes, mais pour le reste, il faudra aller la voir sur scène!

La politique: n'avez-vous jamais été tentée?
Je m'y suis toujours intéressée, depuis très jeune. A l'adolescence je suivais avec passion les campagnes électorales françaises. Evidemment, il y a tellement de similitudes entre faire de la politique et jouer la comédie... Cependant, le côté calculateur de la vie politique ne me conviendrait pas. Et puis, je préfère la scène et surtout faire rire!

Comment conciliez-vous votre vie d'humoriste, de maman et votre travail?
Je reconnais que si je pouvais laisser tomber la partie travail, je le ferais volontiers. Toutefois, avoir ces deux professions en parallèle me permet de garder un certain équilibre et le pied dans la réalité. Ces deux activités se nourrissent l'une de l'autre. En étant organisé, même si ce n'est pas toujours facile de concilier responsabilités professionnelles et carrière artistique, on trouve toujours le temps pour sa passion. Heureusement, je suis une hyperactive! Notons que mon plus beau rôle est celui de Maman.

Quels sont vos ingrédients pour concocter un nouveau one-woman-show?
J'ai toujours de nombreuses idées en tête: le défi étant d'arriver à les mettre en mots et en scène de manière simple et efficace, mon metteur en scène est pour cela indispensable. Sinon j'aurais trois heures de spectacle! Je croque des petits et grands événements de la vie, dans lesquels le public a beaucoup de plaisir à se retrouver. Je pense surtout que je suis sincère et généreuse et que cela se voit sur scène, enfin j'espère.

Quel autre spectacle immanquable nous recommanderiez-vous?
Il y en a tellement, la scène culturelle suisse romande est riche. Allez voir nos artistes suisses, on a de grands humoristes dans des genres très différents. Que je trouve souvent bien meilleurs que certains de nos voisins.

Cinq dates qui vous ont marquées?
Les naissances de mes enfants sont les deux dates les plus importantes. Sinon, malheureusement, je n'ai aucune mémoire des dates! Sans les rappels de mon agenda, j'oublierais les anniversaires de tout le monde. Et j'aime à me dire que les plus beaux événements sont ceux à venir.

Votre film culte et votre chanson préférée?
Love actually, pour mon côté romantique et les acteurs qui y jouent. Côté chanson c'est plus difficile, je prête surtout attention aux paroles et à l'histoire qu'elles racontent. Puisque j'adore le rock, je vais répondre *Bohemian Rhapsody* de Queen à égalité avec *November Rain* de Guns N'Roses.

Votre livre du moment?
Je dévore actuellement la saga des romans de Camilla Läckberg. J'aime bien les ambiances un peu noires, et ces enquêtes policières dans le Nord sont parfaites pour retrouver cette atmosphère.

Un plat à ne manquer sous aucun prétexte?
Un seul? Impossible! Vous posez cette question à une gourmande qui adore bien manger et les bonnes tables. Alors pour coller au froid qu'il a fait fin janvier pendant la semaine de bise, je dirais une bonne raclette au feu de bois à déguster dans un petit caveau et arrosée d'un bon vin valaisan. ■

Prochains spectacles:
29 et 30 mars, 1er avril
au Théâtre Boulimie à Lausanne,
29 avril à Poliez-Pittet et 21 juin
au festival Morges-sous-rire!
Infos complètes sur
www.nathaliedevantay.ch

Propos recueillis par Chloé Wiss,
Rédaction *Point CommUNE!*

Nathalie Devantay de nouveau sur les planches.

Photo: STEMUTZ.COM

Les démarches participatives: séparer le bon grain de l'ivraie

Les autorités communales sont de plus en plus nombreuses à considérer que les démarches participatives sont devenues incontournables. Mais de quoi parle-t-on exactement? Eclairages avec la Fédération suisse des urbanistes

Pierre-Yves Delcourt
Président de la Fédération suisse des urbanistes (FSU), section romande

La demande sociale pour participer à l'élaboration des politiques et des programmes d'actions publiques est de plus en plus forte. Lorsque cette demande n'est pas satisfaite, les parties prenantes, frustrées de ne pas avoir été entendues, n'hésitent plus à mobiliser les outils de démocratie directe. C'est pourquoi, les autorités considèrent bien souvent que les démarches participatives sont maintenant incontournables.

Comprise dans un sens large, la participation publique est un processus par lequel l'opinion de tous ceux qui sont intéressés par les décisions d'un organisme est intégrée au processus de prise de décision.

On voit fleurir depuis quelques années des ateliers participatifs donnant la parole aux experts: cette démarche n'est pas nouvelle dans le processus d'élaboration des politiques et programmes publics. Depuis le XIXe siècle en Suisse, les autorités mettent en place des commissions extraparlementaires, composées d'experts et de groupes d'intérêts à capacité référendaire, afin de les aider dans leurs tâches. Leurs travaux permettent d'améliorer la qualité et l'acceptabilité des décisions à prendre avant de les soumettre au Parlement. Or, ces démarches participatives ne répondent pas toujours à la demande sociale.

D'autres formes de démarches participatives mettent plutôt l'accent sur l'expression du public. Dans le meilleur des cas, toutes les personnes concernées sont invitées à contribuer à une politique ou un programme d'action dès le démarrage des travaux. Dans les cas les moins favorables, elles sont consultées lorsque les travaux préparatoires sont déjà bien avancés.

Afin que les politiques et les programmes d'action bénéficient pleinement des apports du public, il est nécessaire de respecter certaines règles déontologiques largement répandues aujourd'hui par des chartes et des guides de la participation, comme celle du Conseil européen des urbanistes (www.ectp-ceu.eu).

Elaborer et conduire une démarche participative est aujourd'hui un métier à part entière. Pour espérer une efficacité opérationnelle (des propositions riches et de qualité) et une efficacité politique (atteinte d'un niveau suffisant de consensus), il convient de se doter de réelles compétences, de disposer d'une méthode rigoureuse et des ressources adéquates.

Une information complète et accessible. Des règles du jeu et des objectifs clairs. L'association de tous les groupes d'intérêts concernés. La mise en place d'un processus d'apprentissage collectif. Une exploitation transparente des résultats. Ce sont quelques-unes des conditions de réussite d'une démarche participative réussie. ■

Sortimo®
Equipements de véhicules
www.sortimo.ch
GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires
En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

«Cela pourrait aller mieux!»

Qui n'a jamais dit cela? C'est en tous les cas un constat que nous entendons souvent lorsque nous intervenons au sein d'une organisation, privée ou publique. Les raisons qui expliquent un tel sentiment sont bien entendu très variées. Toujours est-il que nous constatons souvent qu'il existe un lien direct entre la «bonne santé» de l'organisation et la qualité de l'esprit de coopération qui anime ses Services transversaux: plus celui-ci est élevé, mieux ses collaborateurs[1] se portent. L'objectif de cet article est d'encourager les administrations communales qui rêvent de mieux se porter à s'assurer du bon niveau de coopération de ses membres, en particulier de ceux de leurs Services transversaux, avant de prendre d'autres mesures d'ajustement.

Martine Donzé
Consultante en organisation
www.cabinet-donze-bez.ch

Rolf Bez
Consultant en organisation
www.cabinet-donze-bez.ch

Prenons l'exemple d'une organisation toute simple, composée d'un leader (L) et de cinq membres (M). Si nous essayons de quantifier l'énergie investie par chacun dans ses différentes interactions, nous constaterons que pour le leader, ce sont les interactions externes (EXT) qui le mobiliseront le plus, car il est de son devoir, afin d'assurer la pérennité de l'organisation, de rester en lien avec ce qui fait la raison d'être de cette dernière. Sa seconde responsabilité est bien entendu d'interagir hiérarchiquement avec les membres de son organisation afin de s'assurer que ceux-ci aient bien compris leurs objectifs. Quant aux membres de l'organisation, ils mettront leur énergie principale à interagir entre eux (INT) de façon autonome et professionnelle, afin de satisfaire les attentes de leur responsable hiérarchique et de celles des personnes extérieures (EXT) qui attendent un produit ou un service.

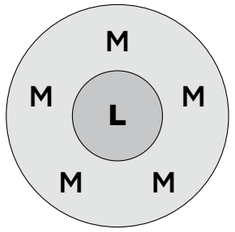

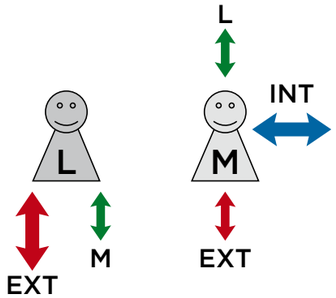

Cette simple représentation nous fait déjà constater plusieurs éléments:

- Les rôles et responsabilités des membres de l'organisation ne sont pas les mêmes pour tous.
- L'énergie investie par chacun dans ses interactions avec autrui dépend directement de son rôle: le leader interagit principalement avec l'extérieur de l'organisation (EXT), tandis que pour les membres, ce sont leurs interactions internes (INT) qui priment.
- Etant donné que tant le leader que les membres interagissent avec des personnes externes à l'organisation, ils devront veiller à avoir un discours coordonné, voire complémentaire, auprès de leurs interlocuteurs, sous peine de ne pas être crédibles.

Dans la réalité, les organisations sont souvent plus complexes et leur leadership n'est pas détenu par une seule personne, mais partagé entre plusieurs. Les schémas suivants illustrent différentes formes de leadership: par

etheos
etheos sàrl
mayoresses 3
1012 lausanne
www.etheos.ch
info@etheos.ch
+41 79 434 9569
etheos: au service de votre développement
✔ Gestion de projet ERP
✔ Tableaux de bord & indicateurs de Performance
✔ Gestion des Risques
✔ Système de Contrôle Interne
✔ Processus & procédures
✔ Audits organisationnels
✔ Finances communales
✔ Formations intensives

exemple un organe dirigeant composé d'une équipe de trois (L+A+B) ou de six personnes (L+A+B+C+D+E) renforcée par une secrétaire de Direction (S), voire par des Services transversaux tels que les Ressources Humaines (RH) ou les Finances (FI).

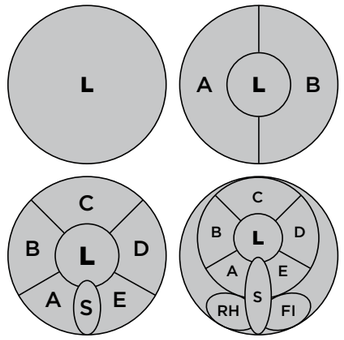

Il en va de même avec une administration communale: son leadership et son organisation générale dépendront largement de sa taille. Dans une petite commune, la Municipalité – respectivement le syndic (Sy) et les municipaux (M) – travaillera en étroite collaboration avec le secrétaire municipal (Sm). Dans une commune de plus grande taille, des Services transversaux (ST) – tels que Ressources Humaines, Finances, Informatique, Communication, Juridique, etc. – feront également partie intégrante du leadership. Outre le fait qu'ils sont au service de la Municipalité dans leurs domaines de compétences spécifiques, les Services transversaux viennent également en appui au reste de la structure de l'administration.

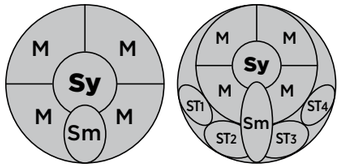

La représentation de l'organisation d'une administration communale ne serait pas complète si elle ne comprenait pas l'ensemble de ses autres Services, que nous appellerons Services métiers (SM) – comme Office de la population, Affaires sociales, Urbanisme, Travaux, Voirie, Services industriels, Forêts, etc. – parce qu'ils ont des compétences métiers spécifiques qui sont mises au service direct de la population afin d'assurer son confort et sa sécurité.

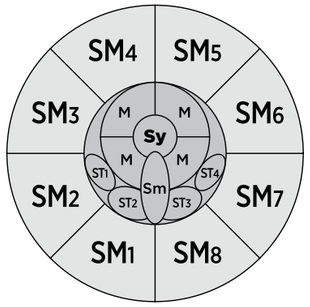

Vous faciliter le quotidien et celui de vos citoyens !

Un progiciel communal conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des communes de Suisse romande :

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion des RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions

- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupe-t2i.com

Groupe T2i administration publique

Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20

Revenons aux types d'interactions des différents Services. Un Service transversal (ST) est en contact avec l'organe central du leadership, en l'occurrence la Municipalité (Muni), voire avec des personnes externes (EXT), par exemple en cas de recrutement ou de perception de taxes communales. Son interaction principale sera cependant interne (INT), parce que sa mission principale est d'être au service des autres Services. Quant à un Service métier (SM), ses interactions majeures seront celles qu'il a avec l'extérieur (EXT), selon le domaine de compétence qui est le sien, même s'il se doit de rester en phase avec les autres Services (INT) et la Municipalité (Muni).

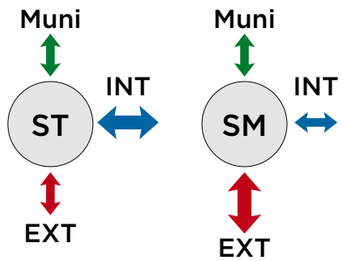

La figure ci-dessus le démontre clairement: la qualité de la relation avec l'extérieur (EXT) est principalement de la responsabilité des Services métiers, tandis que les Services transversaux seront davantage actifs en matière d'interactions internes (INT). Or l'esprit de coopération est un indicateur clé pour mesurer la qualité de ces interactions internes.

Mais qu'est-ce que la coopération?

Voici trois éclairages pour la définir:

1. Elle se reconnaît aux **relations d'estime et de respect** existant entre les membres de l'organisation. Il s'agit là d'un acte volontaire de se connaître et de s'apprécier sincèrement malgré les différences personnelles. L'estime et le respect mutuels sont visibles; leur pratique crée donc des processus parallèles positifs dans l'entier de l'organisation et les personnes se mettent alors à s'apprécier davantage.
2. Elle crée un groupe dont le niveau de **qualité de partage et de dialogue** est élevé. Oser se dire les choses avec bienveillance sans complaisance, se réjouir de ce qui va bien entre tous et nommer ce qui va moins bien en prenant au sérieux ce point d'amélioration est une caractéristique d'un groupe mature dont les membres coopèrent.
3. Elle pousse les membres du groupe à privilégier **l'intérêt collectif** à leurs intérêts individuels. Adopter une attitude orientée sur la communauté et les usagers est un effet de la coopération. Celle-ci oblige chacun à se sentir concerné de la même façon par l'expression de valeurs humaines respectueuses et bienveillantes et à se soutenir mutuellement.

Rien n'est aussi contagieux que l'exemple, disait la Rochefoucault dans ses *Maximes* (XVIIe siècle). Cette vérité, appliquée à notre contexte, démontre l'importante responsabilité des Services transversaux pour assurer un bon climat au sein de l'administration communale. En effet, comme ils font partie du leadership, l'exemple que les Services transversaux donneront en matière de coopération influencera directement l'ensemble de l'organisation, que ce soit au niveau de la Municipalité, des chefs de Service et du reste du personnel communal. Nous avons mis cela en évidence dans la figure ci-après, qui ne visualise que les interactions principales des Services transversaux et métiers: si les Services métiers sont largement responsables de la qualité des relations avec l'extérieur de l'organisation (flèches rouges), ce sont les Services transversaux qui influencent de façon significative le niveau de coopération interne (flèches bleues).

En conclusion

Vous rêvez que *«Cela aille mieux!»* au sein de votre organisation? Si tel devait être le cas, nous vous recommandons de vous assurer avant toutes choses du

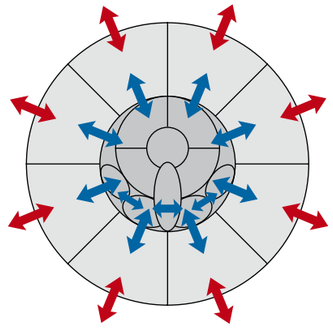

niveau de qualité de l'esprit de coopération interne, notamment au niveau des Services transversaux. Si celui-ci est dans le rouge ou l'orange, n'hésitez pas à vous donner les moyens de faire les ajustements nécessaires pour qu'il se retrouve dans le vert. Vous ferez alors probablement le même constat que celui que nous avons déjà fait à plusieurs reprises, à savoir que cela donnera une impulsion positive qui vous fera constater que, effectivement, *«Cela va mieux!»*. ■

(1) Pour alléger la lecture de ce texte, seule la forme masculine des personnes et des fonctions a été utilisée, sans préjudice pour la forme féminine.

ACPMV! Les polices communales investissent massivement dans leur sécurité publique

Durant le 1er semestre 2017, 51 policiers ont prêté serment devant leurs autorités. Ces nouvelles forces permettent de répondre concrètement aux besoins sécuritaires en constante évolution. Elles permettent en outre de garantir le socle sécuritaire de base, de collaborer activement à de multiples événements dans le cadre de la Police coordonnée vaudoise et plus largement encore.

Engène Chollet
Commandant
Police Lavaux

Ces choix politiques attestent d'une vision responsable dans une société en constante mutation qui se fragilise et qui s'interroge sur son devenir. Ces investissements humains et financiers, fermes et volontaires, apportent une contribution active au succès de nos communes et de notre canton. C'est avant tout un engagement fort pour la protection de la population et un élément fondamental de la qualité de vie et du bien-être des populations desservies par les neuf Corps des Polices communales.

Les Polices communales vaudoises sont aussi un partenaire important de l'Académie de Police de Savatan depuis sa création. En effet, de 2005 à ce jour, ce ne sont pas moins de 500 policiers qui ont été formés sur le site de Savatan, ce qui représente un investissement global de formation de plusieurs millions à charge des Corps et communes d'engagement.

Cérémonie d'assermentation - Police Nord Vaudois - Yverdon-les-Bains

D'autre part, plusieurs officiers ou policiers formateurs, fixes ou temporaires, sont à l'œuvre au sein de l'Académie. Ce partenariat présente de multiples avantages, dont majoritairement une formation identique pour les policiers vaudois, des synergies intéressantes en matière de formation continue et de réelles possibilités de mobilité professionnelle dans les diverses organisations.

Au nom de notre Association professionnelle, nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à ces nouvelles forces vives et les remercions d'ores et déjà de leur engagement en faveur de nos valeurs communes, de notre démocratie et de nos libertés. ■

AVDCH! La protection des données personnelles au Contrôle des habitants

Les bureaux de Contrôles des habitants (CH), ayant par essence la vocation de récolter les données personnelles de leurs administrés, se retrouvent au cœur de la question.

Florence Nedrotti
Cheffe de l'Office de la population de la Commune de Pully

A l'heure de l'explosion des connexions informatiques, des courriels et des réseaux sociaux, la protection des données personnelles prend une importance de plus en plus cruciale. De nombreux citoyens ayant conscience des risques sont devenus très soucieux du traitement et de la diffusion de leurs données personnelles.

Une nécessité de cadrage

La Loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPdD) et son règlement d'application apportent aux services administratifs les éléments de cadrage nécessaires. La protection des données doit garantir que le principe de proportionnalité sera respecté. La collecte et le traitement concerneront les données personnelles indispensables à l'accomplissement des tâches des CH, mais jamais plus que le strict nécessaire. Par ailleurs, la loi garantit à la personne concernée d'accéder en tout temps à ses propres données, pour qu'elle puisse, en cas d'abus, s'y opposer.

Travail de collaboration

Le rapport d'Audit du contrôle des habitants par la Cour des comptes du Canton de Vaud du 3 octobre 2015 a relevé des disparités dans les pratiques des CH. À l'écoute des préoccupations de ses membres, l'AVDCH a sollicité le Service de la population (SPOP) afin d'obtenir une directive développant la LPdD dans le cadre métier du Contrôle des habitants. Fort de ces constatations, le Service de la population, en collaboration avec le Bureau à la protection des données et à l'information, a rédigé et publié un guide très complet à l'usage des préposés et employés des Contrôles des habitants.

Une formation pertinente

Pour amener la matière à l'ensemble des praticiens, le SPOP a organisé treize séances de formation réparties en différents lieux du Canton. Elles ont réuni environ 500 participants entre novembre 2016 et mars 2017. La formation a été délivrée et animée par M. Laurent Sutter, juriste et chargé des relations avec les Communes et Mme Mélanie Buard, adjointe de la cheffe de division avec le soutien de Mme Delphine Magnenat, cheffe de la division commune et nationalité, et de M. Nicolas Saillen, chef de service adjoint, ainsi que des membres de notre comité pour l'animation des ateliers.

Cette formation aborde tout un éventail de sujets : l'harmonisation des formulaires de travail, la diffusion de renseignement adaptée au destinataire, la notion de donnée personnelle et de donnée sensible, la mise sous confidentialité, le traitement de listes, les nouveaux modes de diffusions informatiques, etc. La formation englobe de nombreux thèmes, dont certains nécessitaient une lecture actualisée en lien avec l'évolution des transferts électroniques d'informations.

Dans cette formation composée d'une partie théorique et d'un atelier interactif, tout a été pensé pour favoriser les échanges et couvrir les points d'interrogation restants. Grâce à cet éclairage privilégié, les préposés ont pu développer la conscience de leur responsabilité et des enjeux de la protection des données personnelles dans leur cadre de travail.

L'AVDCH remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur précieux engagement. ■

Mme Mélanie Buard, M. Nicolas Saillen et M. Laurent Sutter (intervenants du Service de la Population).

aVDaas! Assurances sociales : quoi de neuf pour 2017 ?

Quelques changements dans les assurances sociales sont à relever en 2017. L'association vaudoise des agent-e-s d'assurances sociales (aVDaas) vous propose de faire le point sur ces nouveautés.

Eric Rochat
Membre du comité
de l'aVDaas
Le Sentier

Droit à la rente AVS en 2017

Cette année, rappelons que ce sont les femmes nées en 1953 et les hommes nés en 1952 qui doivent entreprendre les démarches pour l'obtention d'une rente AVS. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent, à certaines conditions, demander l'anticipation de leur rente d'une ou deux années moyennant une réduction à vie de 6,8 % par année d'anticipation. Il s'agit en l'occurrence des femmes nées en 1954 et 1955 et des hommes nés en 1953 et 1954. A noter que l'anticipation peut se faire uniquement par année entière en relation avec son anniversaire et qu'il est possible de demander le calcul prévisionnel de sa future rente. A l'inverse, la possibilité d'ajourner sa rente existe toujours, mais c'est un choix extrêmement rare. Compte tenu de l'indice à la consommation, l'échelle des rentes AVS-AI reste identique à 2016. La dernière augmentation remonte à 2015.

Pour plus de détails, les mémentos 3.01 et 3.04 sont à disposition dans les agences d'assurances sociales ou peuvent être consultés sur le site www.avs-ai.ch.

Remboursement des frais de guérison

Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI qui résident en EMS, le montant annuel de CHF 1'000.- accordé pour le remboursement de la franchise de CHF 300.– et la quote-part de CHF 700.– est versé forfaitairement en une seule fois en début d'année. Il n'est plus nécessaire d'envoyer les décomptes LAMal au Service des PC de la Caisse cantonale. Pour les autres frais de maladie – par exemple frais dentaires, transport, etc. – et pour les bénéficiaires PC à domicile, il faut présenter les factures et/ou décomptes de l'assurance-maladie à l'Agence d'assurances sociales, au plus tard dans les 15 mois dès la date de leur établissement.

Prestations complémentaires pour familles

Afin d'améliorer l'efficacité de traitement du nombre croissant de demandes, le Conseil d'Etat a mis en place six centres régionaux de décision PC Familles (CRD), dont le principal est à Lausanne. Suite à la formation du personnel, les CRD ont été opérationnels progressivement depuis le mois de juin 2016.

Rente-pont

Dès le 1er janvier 2017, les dossiers de demande de rente-pont qui sont constitués dans les agences d'assurances sociales du canton sont traités par le CRD de Lausanne et non plus par la Caisse cantonale vaudoise de compensation.

Allocations familiales

Les allocations de naissance et d'adoption restent inchangées. En revanche, le montant des allocations familiales a changé au 1er septembre 2016 suite à la votation cantonale du mois de mars de l'année dernière. Pour rappel, les montants sont les suivants :

- 1er et 2e enfant CHF 250.–
- dès le 3e enfant et suivants CHF 370.–
- 1er et 2e enfant en formation (jusqu'à 25 ans) CHF 330.–
- dès le 3e enfant et suivant en formation (jusqu'à 25 ans) CHF 450.–

Le barème précité ne concerne pas les allocations versées aux travailleurs agricoles et agriculteurs indépendants selon la LFA, lesquelles restent inchangées.

L'aVDaas vous rappelle également que le revenu minimum pour obtenir les allocations familiales, provenant d'une activité salariée ou indépendante, reste fixé à CHF 587.– par mois. Le revenu maximal mensuel de l'enfant en formation selon l'art. 1, al. 1 OAFam reste fixé à CHF 2'350.– Et la limite de revenu annuel donnant droit aux allocations familiales pour personnes sans activité lucrative selon l'art. 8 al. 1 LVLAFam reste fixée à CHF 56'400.–

Cotisations

Par mesure de simplification sur ce sujet, nous nous permettons de reproduire ci-après et in extenso, les informations que les agences d'assurances sociales ont reçues de la Caisse cantonale vaudoise.

Personnes de condition indépendante

- Montant de la cotisation minimale annuelle 2017 (frais d'administration non compris) : CHF 478.–
- Le barème dégressif des cotisations des indépendants demeure inchangé, soit :
  - taux minimal de 5,196 % à partir d'un revenu déterminant de CHF 9'400.–
  - taux maximal de 9,650 % dès un revenu déterminant de CHF 56'400.–
- Taux en matière d'allocations familiales 2016 : 2,15 %.
- Taux de cotisation des PC Familles et Rente-pont : 0,06 % (reste inchangé en 2017).

Personnes sans activité lucrative

- Montant de la cotisation minimale annuelle 2017 (frais d'administration non compris) : CHF 478.– pour une fortune déterminante inférieure à CHF 300'000.– (fortune imposable + rentes annuelles x 20).
- Montant maximum des cotisations annuelles 2017 (par année et par personne) : CHF 23'900.– (pour une fortune déterminante de CHF 8'400'000.– ou plus).

Cotisations paritaires AVS/AI/APG/AC/AF

Les cotisations relevant du droit fédéral sont inchangées en 2017. Le total des cotisations AVS/AI/APG des employeurs et des employés est de 10,25 %. A cela s'ajoutent 2,2 % de cotisations à l'assurance-chômage pour les salaires jusqu'à CHF 148'200.– (AC1), ainsi que la contribution de solidarité de 1 % perçue sur les salaires dès CHF 148'201.– (AC2). A toutes fins utiles, nous vous récapitulons le détail des taux des cotisations paritaires dans le tableau ci-dessous.

Les cotisations à l'assurance-chômage sont facturées jusqu'à CHF 148'200.– de revenu annuel (ou CHF 12'350.– par mois). En cas de fortes variations salariales (salaires attribués en fonction du résultat, versement de primes, etc.) ou lorsque les 12e et 13e salaires sont payés de manière simultanée, c'est le revenu annuel qui doit être pris en considération.

Revenus de minime importance

Pour rappel, lorsque le salaire déterminant n'excède pas CHF 2'300.– par année civile et par employeur, les cotisations ne sont perçues qu'à la demande de l'assuré.

Les revenus réalisés par les personnes employées dans des ménages privés sont soumis dans tous les cas, à l'exception, dès le 1er janvier 2015, des salaires :

1) réalisés jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle les personnes employées dans des ménages privés ont eu leur 25e anniversaire, et
2) d'un montant n'excédant pas CHF 750.– par année civile et par employeur.

Dans ce cas de figure, les cotisations ne seront prélevées que sur demande expresse de l'assuré.

En complément, il est important de souligner que se soustraire à déclarer un-e employé-e de ménage est illégal et que cela peut avoir des conséquences graves en cas d'accident professionnel qui pourrait déclencher une invalidité.

Concernant le salaire des personnes rémunérées par des producteurs de danse et de théâtre, des orchestres, des producteurs dans le domaine phonographique et audiovisuel, des radios et des télévisions, ainsi que par des écoles dans le domaine artistique, les salaires sont soumis aux cotisations dès le premier franc.

	Employeurs	*Employés*	*Total*
AVS	4,20 %	4,20 %	8,40 %
AI	0,70 %	0,70 %	1,40 %
APG	0,225 %	0,225 %	0,45 %
			10,25 %
AC1	1,1 % jusqu'à CHF 148'200.–	1,1 % jusqu'à CHF 148'200.–	2.20 %
Total	**6,225 %**	**6,225 %**	**12,45 %**
AC2	0,5 % dès CHF 148'201.–	0,5 % dès CHF 148'201.–	1,0 %

Subside cantonal pour les primes d'assurance maladie

Cette aide cantonale – toujours plus sollicitée au vu du coût des primes d'assurance maladie – connaît un changement important. Jusqu'au 30 novembre 2016, l'ouverture du droit au subside commençait le mois du dépôt de la demande. Or, depuis le 1er décembre 2016, l'ouverture du droit au subside commence le mois qui suit le dépôt de la demande (une demande déposée le 14 février 2017 ouvrira un droit au 1er mars 2017).

Prévoyance vieillesse 2020

Le vaste projet de réforme de la prévoyance vieillesse se poursuit dans les milieux politiques. Les enjeux sont très importants pour les générations à venir et soulèvent de nombreuses questions dont les réponses ne sont pas faciles à trouver… Le message du Conseil fédéral peut être consulté sur le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales : www.ofas.admin.ch

En complément de l'édito de ce numéro, nous saisissons l'occasion de rappeler que les agences d'assurances sociales sont à disposition des citoyens établis dans le canton de Vaud pour toute question relative aux assurances sociales en général. Ainsi que pour les différentes aides aux familles, les subsides pour les primes de l'assurance maladie, les prestations complémentaires pour les familles, les bénéficiaires d'une rente AVS/AI, ou encore pour les prestations cantonales de la rente-pont. ■

De plus, les sites Internet suivants peuvent être consultés en tout temps :
www.caisseavsvaud.ch - www.vd.ch
www.avs-ai.ch - www.avdaas.ch

Rencontre avec la gagnante du concours 2016

Martine Comte a remporté le Concours *Point CommUNE!* 2016 en reconnaissant toutes les auberges communales. Boursière communale à Echandens, elle se présente à travers sa profession.

Originaire de Villars-le-Terroir, Martine Comte habite actuellement à Romanel-sur-Lausanne. Diplôme de CFC d'employée de commerce en poche, elle travaille quelques années dans une étude d'agents d'affaires à Lausanne avant d'intégrer la commune de Romanel-sur-Lausanne, où elle exerce jusqu'en 1990 deux mi-temps au greffe municipal et au Contrôle des habitants. Elle met alors sa carrière professionnelle entre parenthèses le temps de s'occuper de ses jeunes enfants, avant de reprendre une activité professionnelle dans le privé.

En 2003, elle rejoint le secteur public comme préposée au Contrôle des habitants d'Echandens, et c'est trois années plus tard qu'elle reprend le poste de boursière communale suite à un départ à la retraite. Ce qui lui plaît le plus dans ce travail, ce sont les périodes chargées de l'année durant lesquelles il faut préparer et établir le budget et les comptes de la commune. Elle apprécie également être à l'écoute et prendre le temps de proposer des solutions aux citoyens qui souhaitent un plan de paiement, Echandens étant une commune qui encaisse elle-même ses impôts. En tant que boursière communale, Martine Comte pense que **le prochain défi à relever pour la profession est le passage au MCH2** auquel elle se prépare.

Elle recommande d'ailleurs la participation aux formations en finances et gestion communales proposées par l'UCV. A ses débuts, elle a suivi les cours donnés par M. Pierre Busset, et pour 2017 elle s'est inscrite à la formation sur le «système de contrôle interne» (SCI). Elle nous précise aussi que la Commune d'Echandens a bénéficié des conseils du spécialiste en finances et gestion communale de l'UCV, M. Gianni Saitta, pour une analyse financière en vue de la fixation du plafond d'endettement, et est satisfaite de cette prestation.

Martine Comte exerce de nombreuses autres activités en plus de ses responsabilités professionnelles: comité de la Société de tir sportif La Mèbre et dépouillement des élections avec le bureau du Conseil d'Echandens entre autres, elle vient aussi de terminer la formation de cadre en administration communale. Côté loisirs, elle adore voyager le temps d'un week-end en Europe, ou alors partir en croisière. Au quotidien, elle adore lire ou tricoter, quand elle n'est pas sur les pistes de ski! ■

Propos recueillis par Chloé Wiss,
Rédaction *Point CommUNE!*

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

Nouveau concours 2017

A quelles communes appartiennent ces refuges?

Pour ce concours 2017, nous vous proposons quatre refuges, ou cabanes, à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUNE!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de bonnes réponses parmi les 16 refuges remportera un prix et fera l'objet d'un petit reportage au printemps 2018.

Les REFUGES des communes vaudoises

Si vous pensez connaître les noms des communes à qui appartiennent ces refuges, envoyez un mail à concours@ucv.ch en indiquant: Concours *Point CommUNE!* N°60, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre refuges pour participer. Bonne chance! ■

Résultat du concours N° 59

Les quatre auberges communales étaient les suivantes:

1. **Suchy**
2. **Provence**
3. **Puidoux**
4. **Gilly**

Bravo aux neuf personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:
Bandelier Ariane, Comte Martine, Ducret Chantal, Fogoz Isabelle, Goy Sylvie, Liniger Philippe, Paccaud Bernard, Reist Chantal et Roch André.

Erratum: Mme Reist Chantal avait également trouvé les quatre bonnes réponses au concours n°58.

Au terme de ce concours 2016, cinq participants ont trouvé les seize bonnes réponses. Suite à un tirage au sort, c'est Mme Martine Comte qui remporte cette édition. Retrouvez son portrait en page ci-contre. Deuxième tiré au sort, M. André Roch gagne un prix de consolation.

Agenda UCV

	UCV	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS ET VILLAGES
MARS	24.03 Comptoir du Nord vaudois *Yverdon*				
AVRIL		03.04 - 7h *Bussigny*			
MAI	11.05 - 19h30 Assemblée générale extraordinaire *Savigny*	18.05 - 7h *Bussigny*		16.05 - 7h30 *Lausanne*	03.05 - 14h *Vully-les-Lacs*
JUIN	10.06 AG et Journée des Communes vaudoises *Chamblon et Treycovagnes*	09.06 - 17h *Chamblon (veille AG)* 27.06 - 12h *Lausanne*	08.06 - 14h *Etoy* 23.06 - 14h *Avenches*		

Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	ACPMV	CDPMV
AVRIL		07.04 Assemblée générale ordinaire *Orges*		28.04 Assemblée générale ordinaire		06.04 Assemblée générale ordinaire	
MAI			05.05 Assemblée générale ordinaire *Chavornay*		05.05 Assemblée générale ordinaire *Servion*		19.05 Assemblée générale ordinaire
JUIN	8 et 14.06 Journée de formation						
OCTOBRE	06.10 Assemblée générale ordinaire *Moudon*						
NOVEMBRE	09.11 Cours de formation initiale *St-Sulpice*				03.11 Journée technique *Nyon*	24.11 Assemblée générale ordinaire	10.11 Assemblée générale ordinaire

Formations 2017

FORMATIONS EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES
De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine.

TOUTES NOS FORMATIONS ET SOIRÉES D'INFORMATION UCV – IDHEAP – CEP
déclinées par thèmes sur notre site internet.

Détails et inscriptions sur www.ucv.ch/formations

COMMUNAL.CH

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.

OFISA informatique
l'informatique proche de vous

Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch

L'EAU C'EST LIAUDET PIAL
DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS

LE SERVICE HABITAT
LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES

LE SERVICE COLLECTIVITÉ
ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES

LE SERVICE ENTREPRISE
RESTAURANTS, COMMERCES, STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES

service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch +41 21 633 10 70 +41 21 633 10 79 info@liaudet-pial.ch

Un site web adapté à **votre commune** !

Un outil adapté aux besoins des habitants

Une nouvelle fraîcheur avec un design actuel et efficace

Une interface pour smartphone et tablette

Des démarches administratives facilitées grâce au guichet virtuel

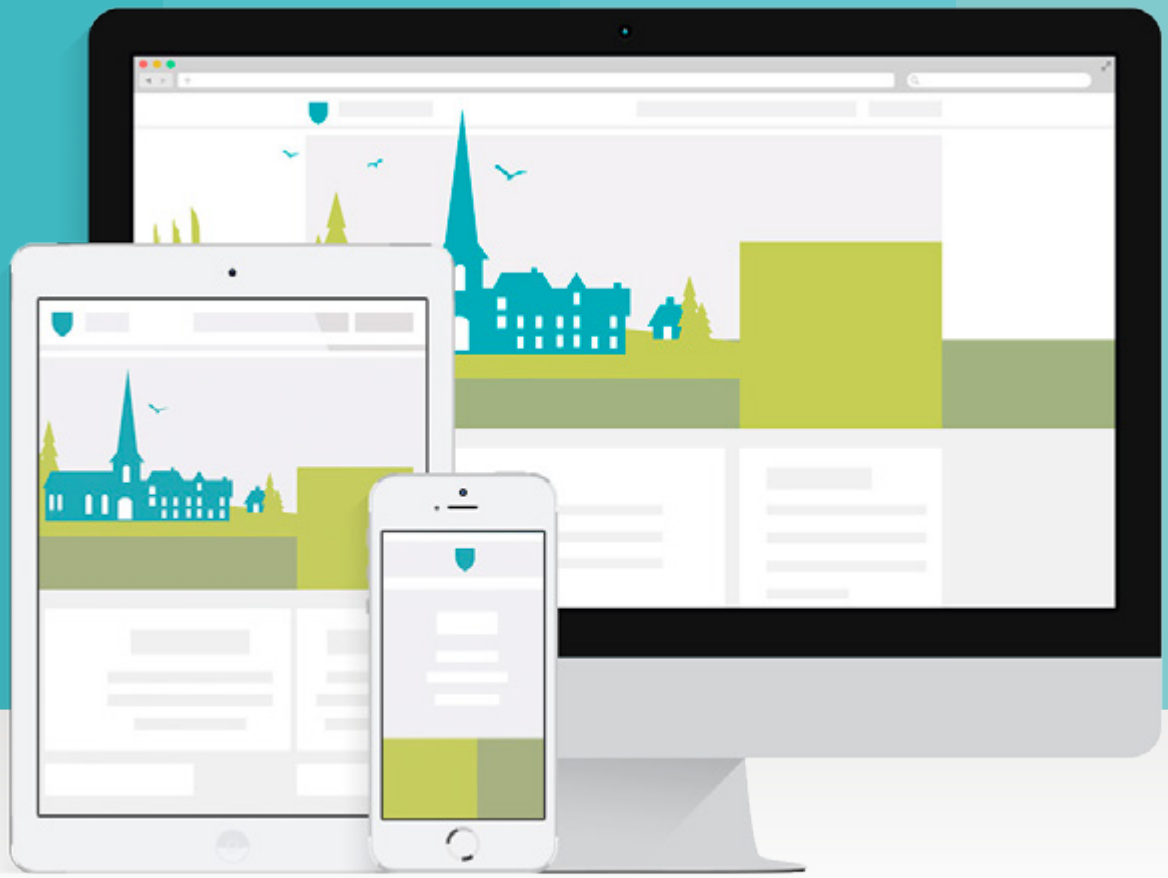

Ils nous font confiance !

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Lausanne Région

COMMUNE DE MONTREUX

Yverdon-les-Bains

LE MONT sur Lausanne

VILLE DE PRILLY

VILLE DE Gland

Commune de Forel (Lavaux)

webcommunes.ch

Un produit de WNG BE DIGITAL !